2 Rives de Seine
communauté d'agglomération

Carte P Relais CA2RS

DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX PARKINGS RELAIS DE LA ZONE COMMERCIALE DES 40 SOUS

Valable jusqu'au 30 septembre 2015, la carte «Parking Relais CA2RS» est destinée aux utilisateurs des transports en commun du lundi au vendredi. Les cartes sont à retirer auprès de la Mairie d'Orgeval, sur présentation du formulaire ci-joint et des pièces justificatives.

> Retrait de la carte :
Ville d'Orgeval : 123, rue du Docteur Maurer
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mercredi et samedi de 8h30 à 12 h30.

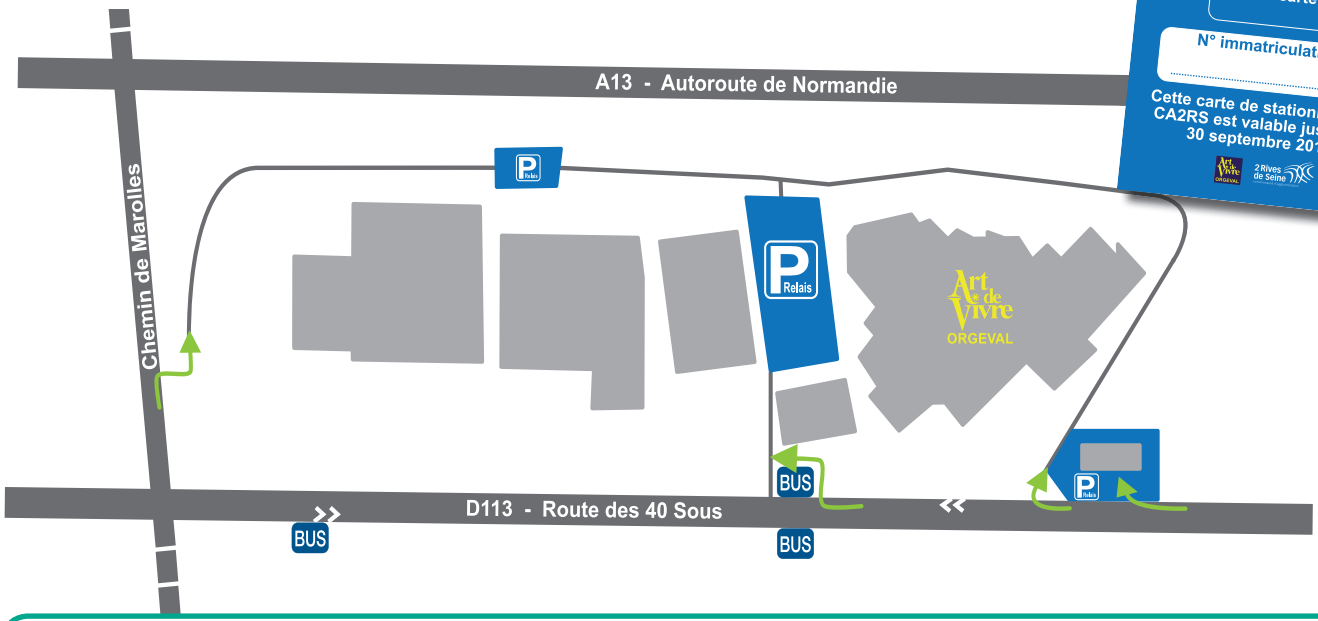

MODE D'EMPLOI

Pour obtenir la carte «Parking Relais CA2RS», vous devez :

- lire le règlement intérieur téléchargeable sutre le site Internet de la CA2RS
- remplir le formulaire en page 2 du présent document
- fournir les pièces justificatives demandées
- vous rendre en Mairie d'Orgeval avec le formulaire dûment complété et les pièces justificatives

Art de Vivre ORGEVAL

2 Rives de Seine
communauté d'agglomération

N° DE CARTE *(à remplir par la Ville)*

.....

Carte P Relais CA2RS

FORMULAIRE

ADHERENT

Nom : .....

Lieu d'habitation (ville) : .....

Lieu de travail (ville) : .....

VÉHICULE

N° immatriculation : .....

Marque : ..... Modèle : .....

Couleur : .....

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des parkings de stationnement provisoire situés à Orgeval sur la zone d'activités économiques des 40 Sous.

Signature :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE PARKING RELAIS CA2RS :

❒ Le présent **formulaire** dûment complété et signé
❒ Une copie de la **carte grise** du véhicule associé à la carte
❒ La copie de la preuve de possession d'un **titre de transports** en commun valable 1 mois ou plus, en cours de validité